

Procès-verbal de l'Assemblée générale de l'UFAC du 25 mars 2009 tenue dans les locaux de la CIA, bd Saint-Georges 38

Début de la séance : 18h.10

Un diaporama de présentation de l'UFAC (destiné aux nouveaux engagés) et sur la sortie printanière accueille les participants.

14 personnes sont présentes à cette assemblée.

Excusés : Mme Rose-Thérèse Engel et M. Pascal Béni.

Le président ouvre la séance et annonce que cette assemblée sera la dernière qu'il présidera : en effet, Patrick Flury reprendra le flambeau dès la fin de celle-ci.

1. Adoption du PV de l'AG du 10 avril 2008 :

Le procès-verbal est adopté sans modification.

2a. Rapport du président :

Après un septennat passé à la présidence de notre association et disposant au sein du Comité d'une personne capable et d'accord d'assurer la relève, j'ai estimé qu'il était temps pour moi de passer la main et de ne pas solliciter un nouveau mandat à ce poste. Ce rapport présidentiel sera donc l'ultime, mais je resterai disponible au sein du Comité pour assurer la continuité ainsi que les différentes tâches de rédaction indispensables pour l'information de nos membres.

Comité

Le comité de l'UFAC, composé de 7 membres lors de sa réélection a tenu 10 séances durant l'exercice 2008-2009. Le comité s'est acquitté le mieux possible de ses diverses tâches avec un effectif toujours réduit ! Le travail au sein du Comité du Cartel intersyndical fut particulièrement absorbant du fait que celui-ci fonctionne actuellement en lieu et place de l'ancien bureau réduit actuellement au travail de deux personnes. Je tiens à remercier les six autres membres de notre comité pour le bon travail effectué durant l'exercice et pour la bonne humeur régnant durant nos séances.

Le restaurant « La Communale » a fermé à la fin du mois de février et deviendra un restaurant chinois. Notre comité a donc dû se chercher une salle dans autre lieu. Lucien et Pietro ont trouvé des salles de substitution. Le comité se réunira dès le 22 avril à la Brasserie des Tours, av. Vibert 18 où l'UFAC se réunissait déjà il y a quelques années.

Il manque toujours quelques actives ou actifs de bonne volonté au comité pour que notre petite association retrouve une certaine jeunesse. Rappelons que celui-ci est ouvert à toute personne désireuse de s'informer ou de participer aux travaux des diverses commissions où l'UFAC est représentée. L'équipe souhaiterait notamment se rapprocher d'une parité homme-femme.

Les membres

L'UFAC se compose actuellement de 153 membres, dont 42 actifs et 111 retraités. Durant l'exercice 2008, les mouvements suivants ont été enregistrés : nous n'avons pas enregistré de nouvelles admissions. Cinq personnes ont démissionné.

Notre union a malheureusement été informée durant cette année de quatre décès : Mme Marguerite FAVROT, MM. André LAMBIEL, Pascal DESCHENAUX et André Ernest DEBONNEVILLE.

Un ancien président de notre association, M. Jean-Claude Gonthier, est également décédé le 27 août dans sa 79^{ème} année. Jean-Claude présida l'UFAC de 1957 à 1960. C'est sous son règne que notre union franchit la barre symbolique du millier de membres. Sa mère, Hélène Rose Reboux était elle-même membre de notre association et amie proche de Marie Felkel, âgée aujourd'hui de 94 ans, longtemps secrétaire de l'UFAC. Entré à l'Etat en 1949 aux Contributions publiques, Jean-Claude Gonthier y effectua toute sa carrière.

Le président prie l'assemblée de se lever pour observer en leur mémoire la minute traditionnelle de silence.

Avenir de l'UFAC

Le nombre de membres actifs se réduit toujours dans notre association, même si celle-ci est très présente au sein du comité du Cartel et des différentes commissions comportant des représentants du personnel. Notre site internet à l'adresse www.ufac-ge.ch, est régulièrement mis à jour et contribue à nous faire connaître. Par ailleurs, des bulletins d'adhésion à l'UFAC sont régulièrement distribués aux nouveaux employés lors des séances d'accueil organisées par l'Office du personnel. Le Comité compte toujours sur le soutien des membres actifs actuels, présents ou non à cette assemblée, pour faire connaître notre association et appeler à y adhérer.

Journal « La Fonction Publique »

Une assemblée générale s'est tenue à Lausanne le 10 décembre pour tirer le bilan de l'année écoulée et définir de nouveaux objectifs.

Rappelons que le journal est un trait d'union entre les différents cantons romands. Il est lu avec attention par les magistrats les députés et les hauts cadres de l'exécutif cantonal. Il constitue, grâce aux tableaux comparatifs, un outil précieux pour faire passer des messages à nos gouvernants.

Suite à l'assemblée générale du printemps 2008, une solution permettant de poursuivre la parution de notre journal « La Fonction publique » en 2009, n'a pu être trouvée. Les démissions de l'AMFE du Valais à fin 2006, puis celles de l'APJU du Jura et de l'AMFE du Tessin à fin 2007 avaient ébranlé tout l'édifice. Le 23 juin dernier, ce sont le SGFP et le SVMEP Vaud qui ont annoncé leurs démissions pour fin 2008. L'effectif des abonnés restants au début 2009 représente moins de 2'000 personnes. De plus, le comité en place, constitué de Jean-Pierre Rouyet et Daniel Balmer, renonce à poursuivre son mandat en 2009. Pour l'instant, aucune relève n'est vraiment garantie.

La parution du journal sous sa forme actuelle devrait cesser avec le numéro supplémentaire d'avril 2009, pour lequel la coordination et le financement sont assurés, ce qui laissera un peu plus de temps aux cantons pour s'organiser au niveau de l'information régulière à leurs membres. Ce numéro supplémentaire sera financé en puisant dans le capital de l'Association. Au-delà de fin février, plusieurs scénarii sont possibles pour les cantons : bulletins réguliers trimestriels aux membres, canton par canton, utilisation du site internet de l'URT après son adaptation, compilation des bulletins cantonaux en un seul journal « La fonction publique » nouvelle façon. L'idée qui prédomine actuellement consiste à la mise sur pied d'un journal trimestriel qui commencerait en mai/juin. Le SGFP Vaud, l'UFAC et la SMF s'engagent "à l'essai" pour une année, ce qui assure une parution jusqu'en mars 2010. A voir si d'autres cantons rejoignent ce petit noyau... Jean-Pierre

Rouyet prépare une maquette et demande des offres aux PCL et aux imprimeries réunies (IRL).

La maquette du journal serait très simple pour alléger au maximum la remise des textes et le travail de mise en page et un mode de fonctionnement léger sera choisi, par exemple une réunion chaque trimestre.

Union romande et tessinoise des sociétés de fonctionnaires cantonaux URT

Les différents présidents cantonaux se sont réunis le 11 avril 2008 à Ouchy dans le cadre de l'Union romande et tessinoise. Le traditionnel congrès de l'URT s'est tenu les 22 et 23 novembre 2008 à Jongny. Il s'est déroulé selon le programme habituel avec une séance des présidents le samedi matin, l'AG des délégués et une conférence-débat sur le thème « Incidences de la crise financière sur la Fonction publique » le samedi après-midi présentée et animée par Samuel Bendahan. Un banquet avec bal a animé la soirée. Une excursion au musée de la photographie à Vevey et un repas de midi au Restaurant « La Gondola » a conclu le congrès dimanche.

La présidence de l'Union a été assurée ad intérim par Jean-Pierre Rouyet et est reprise actuellement par le canton du Jura.

Le site www.urt.ch est opérationnel depuis mi-décembre. Il doit encore être alimenté. Sous "comparaisons cantonales", il existe un tableau comparatif très utile des horaires et vacances des cantons et de la Confédération. Par la suite d'autres tableaux s'y ajouteront sur les caisses de pensions (la primauté, cotisations, prestations, âge de retraite), l'indemnité kilométrique, la retraite anticipée (dès quel âge, capital versé par l'employeur, etc.), la compensation des heures dépassant l'horaire normal.

Cartel Intersyndical

Des assemblées des délégués ont été tenues les 4 et 27 novembre 2008. Une manifestation en soutien aux EMS s'est tenue le 9 octobre devant le Grand Conseil ainsi qu'un rassemblement le 13 novembre au moment du vote du budget.

Suite au décès le 27 juin 2008 du trésorier du Cartel intersyndical, M. Pierre Monnin, le nouveau trésorier, élu fin mai, Stéphane Jacquier a présenté l'état des comptes lors de l'AD du 4 novembre.

Mécanismes salariaux :

Les mécanismes salariaux ont finalement été versés intégralement cette année et le pont de fin d'année accordé. En octobre 2008, suite aux demandes répétées du Cartel Intersyndical, le Conseil d'Etat a versé le complément d'indexation de 0,9% et son solde rétroactif de janvier à septembre. En effet, l'indexation perçue dès janvier 2008 n'était que très partielle : 0,5% au lieu de 1,4%. Face à l'excédent de 500 millions des comptes 2007 et aux perspectives d'excédents des comptes 2008, il était plus qu'indécent d'attendre janvier 2009 pour verser ce complément.

Comptes 2008

David Hiler fera la présentation détaillée des comptes 2008 le 7 avril prochain. Il a toutefois annoncé que le compte de fonctionnement 2008 de l'Etat affiche un excédent de revenus de 496 millions de francs. Il s'agit du premier résultat publié selon les directives d'application des normes comptables IPSAS. Compte tenu de la croissance modeste du PIB (1,6%) ce résultat peut être considéré comme très satisfaisant. Il n'est finalement pas

moins bon que le résultat record de l'exercice 2007, si l'on tient compte des effets liés à l'introduction des normes IPSAS (baisse technique de 186 millions) et de ceux induits par la nouvelle péréquation entre la Confédération et les cantons (RPT), qui péjorent le résultat d'une centaine de millions, auxquels s'ajoute encore une charge unique de 179 millions représentant le transfert des routes nationales à la Confédération. Conformément à la volonté du Conseil d'Etat, les dépenses d'investissement ont monté en puissance pour atteindre 585 millions (CMU, Curabilis, Hôpital des enfants, Maison de la Paix). La dette a continué à diminuer en 2008, passant de 12,3 à 11,4 milliards de francs. Les recettes fiscales (avec la part cantonale à l'impôt fédéral direct) passent pour la première fois la barre des 6 milliards de francs, en augmentation de 186 millions par rapport aux comptes 2007. Cette croissance de 3% est atteinte malgré une forte baisse de l'impôt sur la fortune - consécutive à la crise financière - et de l'impôt sur le bénéfice des entreprises. La variation par rapport au budget 2008 s'explique principalement par les correctifs des estimations portant sur les exercices antérieurs. Au niveau des charges ordinaires, par rapport au budget 2008, le non-dépensé sur les rubriques dépenses générales et allocations à des tiers compense largement l'augmentation des charges de personnel due à la compensation intégrale du renchérissement et à l'introduction du nouveau système de rémunération, acceptés par le Grand Conseil en cours d'année.

Budget 2009 :

Depuis 2006, le canton a enregistré près de 1,5 milliard de francs d'excédents. Le niveau d'endettement a pu être diminué et une réserve conjoncturelle de plus de 700 millions a été constituée. Durant cette période de très haute conjoncture, le Conseil d'Etat a agi de manière anticyclique et strictement respecté ses objectifs en matière de maîtrise des charges.

S'agissant de l'exercice 2009, on rappellera que, hors effets liés aux normes comptables IPSAS, le résultat serait encore nettement positif (impact négatif de plus de 180 millions sur le résultat de l'exercice 2008).

A l'instar de la plupart des collectivités publiques suisses - dont la Confédération - le Conseil d'Etat maintient son projet de budget, tout en corrigeant le résultat en fonction des dernières informations disponibles. Il confirme les objectifs qu'il s'est fixés en matière de croissance contenue des dépenses et sa volonté de poursuivre la modernisation et l'amélioration de l'efficacité de l'Etat.

Il déposera, comme il s'y est engagé, son projet de loi visant à réduire la charge fiscale qui pèse sur les familles et sur la classe moyenne. Ces mesures, favorables à une relance de la consommation, exerceront leurs effets à partir de l'année fiscale 2010.

Fusion des caisses de pension CIA-CEH :

M. Luc Choquet, représente toujours notre association à la commission de gestion.

Actuellement la commission est dans l'attente de décisions au plan fédéral : soit c'est le scénario des experts qui est retenu, auquel cas il faudra atteindre un taux de couverture complet, soit on reste dans un système mixte, mais comme le Conseil d'Etat pense que le rapport entre les cotisants et les pensionnés va se détériorer au cours des vingt prochaines années, il cherche à s'organiser pour passer le pic démographique. Des mesures vont être prises afin de garantir la pérennité.

Depuis 2007, un groupe travaille au pilotage de la fusion entre la CIA et la CEH. Les instances des caisses y sont représentées mais pas de manière paritaire ! A quoi doit-on s'attendre ? La forme de la future caisse est pratiquement dessinée : un plan de prestations à coût équivalent aux plans actuels a été retenu. Il se situe entre les plans CIA et CEH, avec une amélioration de la retraite pour les assurés de la CIA (37 ans et demi de

cotisations, âge pivot 60 ans) et une amélioration des prestations de risques décès et invalidité pour ceux de la CEH. (rentes définies selon la retraite projetée à 63 ans).

Si le cadre de travail est connu, il n'en va pas de même de la question du financement de ce plan. Les contraintes fédérales sont les suivantes : des normes comptables (les RPC 26) imposent déjà la constitution de « réserves de fluctuation de valeurs » soit une capitalisation supplémentaire au degré de couverture prévu de 15 à 20% (90 à 120 milliards à l'échelle de la Suisse !) ainsi que l'évaluation des actifs « à la valeur du marché » ; le Conseil des États a commencé à réviser le droit fédéral sur le financement des caisses publiques. Deux positions s'affrontent : D'une part, celle du Conseil fédéral qui vise une pleine capitalisation de toutes les caisses publiques dans un délai de 40 ans (coût : 60 milliards... peut-être davantage). D'autre part, celle d'une commission d'experts, rejointe depuis peu par la Conférence des directeurs cantonaux des finances, adepte du maintien d'un système mixte avec garantie de l'Etat. Si ce système dit des « degrés de couverture différenciés » est adopté, il impliquera lui-aussi une capitalisation accrue (16 à 20 milliards pour toute la Suisse). Le Conseil d'Etat a affirmé soutenir le système des experts, vouloir en faire le modèle financier de la future caisse commune... et en répartir les coûts entre « trois payeurs » : l'Etat, les actifs, les pensionnés. Or, au vu du nombre d'actifs et du nombre de pensionnés projetés dans un proche avenir, ce nouveau système impliquerait une hausse immédiate de cotisations de plusieurs points. Le Cartel défendra les objectifs déjà énoncés dans la pétition sur le projet de fusion.

Réforme du système de rémunération (LPAC)

Le nouveau système de rémunération mis en place au 1er janvier 2009 comprend donc un 13ème salaire qui remplace la prime de fidélité, et qui fonctionne selon les règles suivantes. Le 13ème salaire est dû à l'ensemble des collaborateurs associés à l'échelle de traitement (les apprentis, stagiaires, hors classe sont par exemple exclus). Le 13ème salaire est intégré à l'échelle des traitements ; pour un collaborateur mensualisé en continuité dans l'année (pas de promotion, de sortie, d'inactivité...). Le 13ème salaire est égal au montant annuel issu de l'échelle de traitement divisé par 13. Il est payé en décembre. A titre transitoire, le 13ème salaire sera versé en deux fois (juin et décembre) en 2009 et 2010. Pour les collaborateurs payés à l'heure, le 13ème salaire est payé en plus du décompte horaire mensuel. La part vacances appliquée aux heures payées s'applique sur la part 13ème salaire. Le versement du 13ème salaire lors du départ au Plend ou à la retraite : régime de compensation immédiate : 50% du 13ème salaire pour les départs entre le 1er janvier et le 30 juin inclus et 100% pour les départs entre le 1er juillet et le 31 décembre. Régime de compensation temporaire : 50% du 13ème salaire pour les départs entre le 1er janvier et le 30 juin inclus et 100% pour les départs entre le 1er juillet et le 31 décembre, pour autant que le solde de compensation le permette. Si le solde de compensation est déjà épuisé, le 13ème salaire est versé au prorata temporis. Si le solde de compensation n'est pas encore épuisé, mais le montant est insuffisant pour compléter la différence (entre le prorata temporis et le 50% ou le 100%), le montant restant du solde de compensation est versé.

La mise en place du nouveau système de rémunération est accompagnée du versement d'une prime aux cadres supérieurs. Cette prime de 8.3% est versée aux cadres supérieurs en classe 27 et plus avec responsabilité hiérarchique, selon la liste des fonctions arrêtée par le Conseil d'Etat en date du 14 janvier 2009, s'agissant de l'Etat et des organismes subventionnés auxquels la loi s'applique directement ou par voie d'une loi formelle.

Protection de la personnalité :

Le dispositif concernant la protection de la personnalité adopté par le Conseil d'Etat instaure un groupe dit « de confiance » placé sous le contrôle du Président du Conseil

d'Etat. Indépendant de l'administration cantonale, rattaché administrativement à la Chancellerie, il dispose de locaux au 27, boulevard Helvétique (médiatrice Mme Sophie de Weck Haddad). En cas de harcèlement, de mobbing, d'atteinte à la personnalité, tout employé de l'Etat pourra s'adresser directement à ce groupe chargé tant de médiation que d'investigation. Le Cartel a fait valoir ses réserves quant à ce double rôle et au maintien d'une enquête administrative classique qui place la victime dans le rôle d'accusée, la prive de droit de réponse et d'accès direct à la procédure. Pour ces motifs, il déplore que son projet d'enquête ad hoc n'ait pas été retenu.

Le Cartel rappelle la responsabilité et l'obligation de prévention qu'a l'employeur envers toute forme d'atteinte à la personnalité. Il prend acte du nouveau dispositif. Il entend que ce dispositif soit mis à disposition de l'Etat dans son ensemble, (y compris les établissements publics autonomes) et exige des séances d'information au personnel sur le dispositif et son accessibilité. Il demandera l'évaluation régulière du dispositif.

Indemnités kilométriques :

L'article 3 du règlement fixant les débours, frais de représentation et de déplacement et autres dépenses en faveur du personnel de l'administration cantonale (B 5 15.24) concernant l'usage occasionnel d'un véhicule privé a été modifié. L'indemnité actuelle de 0,60 frs par kilomètre, inchangée depuis 12 ans, était calculée selon la méthode du TCS. Selon cette méthode, le prix ne changerait pas, l'augmentation du prix de l'essence étant compensée par la réduction de la consommation induite par l'évolution technologique. Le CE se propose d'adopter la méthode de calcul de l'Ordonnance fédérale sur les frais professionnels du 10 février 1993 en matière d'impôt fédéral direct, recalculée chaque année, qui fixe l'indemnité pour 2009 à 0,70 frs par kilomètre parcouru en auto et 0,40 pour les motocycles.

Allocations familiales, congé paternité, allocation de naissance :

Le Conseil d'Etat a adopté les modifications réglementaires nécessaires à la mise en œuvre de la nouvelle loi cantonale sur les allocations familiales qui a été promulguée. Ainsi, dès janvier 2009, seront versées une allocation de 200 francs par mois pour les enfants de moins de 16 ans (auparavant 15 ans) et une allocation de formation professionnelle de 250 francs par mois pour les jeunes de 16 à 25 ans (l'ancienne loi accorde 220 francs pour les enfants entre 15 et 18 ans). Ces montants seront augmentés de 100 francs dès le 3ème enfant. Les allocations uniques de naissance et d'accueil (adoption) sont maintenues à 1000 francs. Dès le troisième enfant, cette allocation unique passe à 2000 francs.

Le Grand Conseil a adopté une motion qui invite le Conseil d'Etat à accorder aux collaborateurs de l'Etat de Genève un congé paternité de deux semaines dans les deux ans qui suivent l'arrivée de l'enfant. Le coût du congé paternité de cinq jours tel que pratiqué actuellement s'élève pour l'Etat à 388 000 frs en moyenne annuelle pour les exercices 2004 à 2006 ; entre 2001 et 2006 seuls douze congés parentaux non rémunérés ont été demandés par des pères. Le congé paternité est également accordé à Genève en cas d'adoption. Concernant l'allocation de naissance pour le personnel de l'Etat, qui s'y ajoute, elle est fixée aujourd'hui à 300 francs. Le Conseil d'Etat se propose de la porter à 500 francs dès le 1er janvier 2009.

Loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF) et secteur subventionné :

Après la stagnation des subventions dans tous les secteurs, les conditions de travail du personnel sont durablement péjorées par un arrêté du Conseil d'Etat qui entérine la prise en charge partielle et proportionnelle des mécanismes salariaux. Les employeurs du

secteur subventionné se trouvent pris entre marteau et enclume : la subvention stagne, mais eux sont tenus d'appliquer les mécanismes salariaux tels que fixés dans les accords et dans le nouveau système de rémunération. La pression est donc accentuée à réorganiser, à supprimer des postes, à devoir faire encore plus avec moins.

Alors que les Conventions collectives de travail (CCT) des EMS et de l'AGOER arrivent à échéance à la fin de cette année, les employeurs menacent explicitement de ne pas les reconduire sans une garantie de l'Etat quant au financement des mécanismes salariaux. Pour la défense des prestations, pour des conditions de travail égales à celle des employés de l'Etat, le Cartel demande donc au Conseil d'Etat de revoir sa politique envers le secteur subventionné, notamment par :

- la couverture par l'Etat de la totalité des coûts des mécanismes salariaux et de l'indexation complète,
- l'obligation d'inscrire ces éléments dans les contrats de prestations,
- l'obligation d'inscrire dans les contrats de prestations une mention précise des effectifs,
- l'obligation d'inscrire dans les contrats de prestations la mention relative à la CCT lorsque les rapports de travail sont régis par celle-ci,
- l'obligation de consultation des organisations du personnel dans le cadre de l'élaboration du mandat de prestations et avant sa signature par l'employeur et l'autorité de tutelle.

Etat des négociations avec la délégation du Conseil d'Etat

Les associations représentatives du personnel ont rencontré au cours de l'année la délégation du Conseil d'Etat à un rythme soutenu (8 séances depuis avril 2008).

Commission paritaire du statut B5.05 et commission « amiante » :

Monsieur Patrick Flury, programmeur analyste, membre de notre comité, représente notre association au sein de la commission paritaire du statut B5.05 ainsi que dans la commission amiante. M. Flury répondra tout à l'heure aux éventuelles questions à ce sujet ainsi qu'à celles concernant les commissions du personnel.

Fonds d'entraide

M. Pierre Hubert représente toujours l'UFAC dans ce fonds.

Sortie printanière

La sortie printanière de l'UFAC a eu lieu le samedi 17 mai 2008. Le but choisi était une croisière sur le bleu Léman ponctuée par le café-croissant traditionnel. Le groupe s'est arrêté pour l'apéritif et le repas de midi à l'Hôtel-Restaurant du Port au village médiéval fortifié d'Yvoire. La plupart des participants en ont profité pour déguster les traditionnels filets de perche. Moment fort de la journée : la visite du « Musée du Léman ». Ce musée a accueilli en 2003 près de 37'000 visiteurs et plus d'un demi-million de visiteurs depuis 1978. Il illustre la relation étroite qui relie l'homme avec son lac. L'objectif étant de prendre conscience des défis qui nous attendent : lutte contre la pollution, maintien de la faune et de la flore aquatique ainsi que de la qualité de l'eau. Une guide nous a commenté les différentes salles ainsi que l'exposition de Plonk & Replonk, alias Hubert et Jacques Froidevaux intitulée « La face cachée du Léman, mythes, légendes et sornettes », placée sous le haut patronage de Sa Majesté Helvetus IV, roi des Suisses.

Divers

M. Mario Annoni, ancien conseiller d'Etat du canton de Berne, a été mandaté par le Conseil d'Etat afin de recenser toutes les composantes, juridiques et autres, de la rémunération de l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices du corps de police, ainsi que de décrire les

modes de calcul de leurs heures supplémentaires, en fonction des horaires auxquels ils/elles sont soumis-e-s. Son rapport, ainsi que ses conclusions et les recommandations qui s'ensuivent, a été présenté le 17 mars 2009 lors d'une conférence de presse.

Je vous remercie de m'avoir écouté si vaillamment et je souhaite longue vie à notre association ! J'ai dit !



Les participants à l'AG 2009 dans les locaux de la CIA (photo Michel Rouèche)

2b. Rapport du trésorier :

Détails des comptes pour l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 : la fortune de l'UFAC a augmenté de Fr. 20.95 soit un nouveau capital au 31 décembre 2008 de Fr. 17'502.81. Le total des recettes s'élève à Fr. 6'731.15. Le total des dépenses s'élève à Fr. 6'710.20.

2c. Rapport des vérificateurs des comptes :

Patrick Clerc lit le rapport des vérificateurs des comptes. Le bilan a été vérifié, l'exactitude des comptes est confirmée. Décharge au trésorier est proposée à l'assemblée avec les remerciements d'usage.

3. Discussion et vote des rapports :

Gilbert Vouant pose la question : pourquoi la cotisation du cartel a-t-elle été payée 2 fois en 2008 ? Le Cartel n'avait pas envoyé la demande de cotisation 2007 et le trésorier de l'Ufac ne s'est aperçu de ce manque qu'une fois l'année 2007 passée. Donc les cotisations 2007 et 2008 ont été payées sur 2008.

Gilbert Vouant demande si le congrès de l'URT est toujours organisé en automne ? Le président répond affirmativement, mais le canton de Fribourg a quitté l'URT. Le congrès s'est déroulé au-dessus de Vevey. En revanche, il ne comportait pas de représentants pour les cantons du Jura et du Tessin (mauvaises conditions météo).

Les 3 rapports sont adoptés à l'unanimité et par acclamations.

4. Election :

- L'assemblée enregistre le souhait de notre actuel président Roger Rosset de ne pas solliciter un nouveau mandat pour la présidence. Par contre, elle prend note qu'il continuera à assurer sa charge à la rédaction du journal. Roger Rosset propose pour le remplacer un candidat unique : Patrick Flury, rue des Deux-Ponts 28, 1205 Genève. L'assemblée remercie Roger Rosset pour ces 7 ans de présidence et félicite Patrick Flury pour son élection, par applaudissements.



Le nouveau président de l'UFAC, Patrick Flury (photo Michel Rouèche)

- Le comité se présente pour l'exercice 2009 – 2010 dans la composition suivante : Luc Candolfi, Patrick Flury (président), Lucien Gioria, Pietro Pastanella, Claude Parnigoni (trésorier), Michel Rouèche (secrétaire) et Roger Rosset (journal).

- Les vérificateurs des comptes pour l'exercice 2009 seront : MM. Patrick Clerc, Gilbert Roagna et Jesus Pereiro (suppléant).

Toutes ces personnes sont élues par acclamations.

5. Fixation de la cotisation annuelle :

Le comité propose à l'assemblée de conserver le montant des cotisations actuelles, soient : Fr. 60.- pour les actifs et Fr. 30.- pour les retraités. L'assemblée accepte la proposition et confirme que les dons supplémentaires sont toujours bienvenus.

6. Actualités :

Patrick Flury présente la commission « amiante » et signale que les expertises des bâtiments de l'Etat sont en cours. Il signale que le groupe de confiance (groupe qui prévient le harcèlement et garantit la protection de la personnalité) devrait être doté de 4 postes. Ce ne sera pas les mêmes personnes qui effectueront les enquêtes et celles qui mettront en place des médiations.

7. Propositions individuelles et divers :

- Le comité n'a pas reçu de propositions ou demandes particulières à la date du 20 mars 2009.
- Pietro Pastanella pose une question financière : au vu des intérêts, il est plus intéressant d'être à la BCGe qu'à PostFinances. Pourrions-nous déplacer une partie de la fortune de l'UFAC à cette banque ? Claude répond qu'effectivement cela peut être fait d'autant plus que nous devons mettre à jour notre liste de signatures auprès de la BCGe
- Gilbert Roagna remercie Claude Parnigoni pour l'organisation des sorties de printemps qui sont toujours fort réussies.
- A ce propos, le trésorier demande aux membres de l'UFAC de réserver la date du samedi 16 mai 2009 pour la prochaine sortie printanière. Cette année, nous irons dans le Gros-de-Vaud visiter la huilerie artisanale du Moulin de Sévery, nous mangerons à Apples à l'hôtel de la Couronne et nous passerons l'après-midi à Echallens à la maison du Blé et du Pain (associé au Costume vaudois) qui fête ses 20 ans et un nouveau bâtiment inauguré en mai 2008. Retour à Genève vers 18h.
- Patrick Clerc intervient sur la question de l'avenir du Plend. Que deviendra-t-il ? Le président répond que le personnel est d'ores et déjà assuré de pouvoir bénéficier du système actuel du PLEND jusqu'au 31 décembre 2010, la demande devant être formulée d'ici le 28 février 2010. La loi instaurant des mesures d'encouragement à la retraite anticipée du 15 décembre 2004, dite "PLEND" devra être remplacée en raison de l'évolution de la législation fédérale en matière d'AVS et de prévoyance professionnelle, prévoyant que l'âge de la retraite sera fixé à 58 ans, au plus tôt, dès le 1er janvier 2011. Le nouveau système fera l'objet de négociations paritaires, conformément au protocole d'accord signé le 14 avril 2008 par le Conseil d'Etat et les associations représentatives du personnel.

L'assemblée générale est levée à 19h.40 et le président sortant invite les participants au verre de l'amitié.

Claude Parnigoni